

Vos contacts dans le département du Pas de Calais



Conseil départemental du
Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras
Tél : 03 21 21 62 62
[https://jeunesdu62.fr/Ma-mobilite/
Mesure-permis-engagement-citoyen](https://jeunesdu62.fr/Ma-mobilite/Mesure-permis-engagement-citoyen)

Mairie d'Annezin
Place du Général de Gaulle
62232 Annezin
Tél : 03 21 57 18 33
mairie.annezin@yahoo.fr

Ville de Béthune
6 place du 4 septembre
62407 Béthune
Tél : 03 21 63 00 00
mairie@ville-bethune.fr
[https://www.bethune.fr/mes-demarches/
jeune-417.html](https://www.bethune.fr/mes-demarches/jeune-417.html)

Communauté d'agglomération du
Boulonnais
1 boulevard du bassin Napoléon
62200 Boulogne Sur Mer
Tél : 03 21 10 36 36
[http://www.agglo-boulonnais.fr/
quotidien/citoyennete/bouger-pour-le-
permis/](http://www.agglo-boulonnais.fr/quotidien/citoyennete/bouger-pour-le-permis/)

Mission locale de Lens – Liévin
91 avenue Jean Jaurès
62800 Liévin
Tél: 03 21 74 80 40
<http://ml-lenslievin.org/>

Mission locale de Hénin-Carvin
80 rue Montpencher
62110 Hénin-Beaumont
Tél : 03 21 20 64 64
[mission.locale.district.henin.carvin@
mlhenincarvin.fr](mailto:mission.locale.district.henin.carvin@mlhenincarvin.fr)
<https://www.mlhenincarvin.fr>



Vous pouvez retrouver le détail de toutes ces aides dans
notre dossier «Passer son permis : auto, moto, bateau» sur
notre site internet : [https://www.ij-hdf.fr/informations/
passer-son-permis-auto-moto-bateau#dispositifs_aides](https://www.ij-hdf.fr/informations/passer-son-permis-auto-moto-bateau#dispositifs_aides)

Les aides au permis dans le département du Pas de Calais

Toute l'information jeunesse en Hauts-de-France est sur

www.ij-hdf.fr

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



Transport

Les aides nationales

Le permis à 1 € par jour C'est un dispositif s'adressant aux jeunes de 15-25 ans, sous forme de prêt sans intérêt, de 600 à 1 200 €. Le remboursement est de 30 € par mois. Pour bénéficier de ce prêt, voyez les auto-écoles partenaires et les banques.

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/definition-du>

Aide de 500 € pour les apprentis Les apprentis peuvent en bénéficier, cette aide est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales. Pour en faire la demande, adressez-vous à votre CFA.

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_10001/aide-a-financement-du-permis-de-conduire-b

Aide de Pôle emploi Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 6 mois et non indemnisés. L'aide d'un montant de 1 200 €, n'est pas cumulable avec une autre. Parlez-en à votre conseiller.

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/aide-a-lobtention-du-permis-de-c.html>

Financement par le compte personnel de formation Il faut avoir acquis assez de droit pour y prétendre et justifier du fait que le permis est indispensable pour sécuriser ou développer son parcours professionnel.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-permis-de-conduire>

Aide de l'Agefiph Le permis de conduire doit être requis par le projet professionnel, rapprochez-vous de l'Agefiph pour en connaître les modalités et le montant d'attribution.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-aux-deplacements-en-compensation-du-handicap>

L'aide du Conseil régional

Elle a été mise en place pour favoriser l'accès à l'insertion professionnelle des jeunes. Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, sans limite d'âge pour les parents isolés, et peut couvrir jusqu'à 90 % du montant du permis.

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=931

L'aide du Conseil départemental du Pas de Calais

C'est un dispositif permettant aux jeunes d'accéder au permis de conduire en échange de 35 heures de bénévolat dans une association du département.

Le montant est de 400 € et de 200 € supplémentaires pour les jeunes handicapés ne pouvant bénéficier d'un financement par la maison départementale des personnes handicapées.

Le nombre de bénéficiaires étant atteint en 2021, la mesure est suspendue actuellement. <https://www.jeunesdu62.fr/Ma-mobilite/Mesure-permis-engagement-citoyen>

Bourse "Bouger pour le permis" de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais"

En contrepartie de quelques heures de bénévolat dans une mairie ou une association, des jeunes d'au moins 18 ans, habitant dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, peuvent bénéficier d'une aide au permis B. Les dossiers sont à retirer au siège de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. La priorité est donnée aux jeunes en parcours d'insertion suivis par un partenaire emploi.

<https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/emploi-formation/les-dispositifs-pour-lemploi-l'ultraception-quotidienne>

Bourse au permis de la mission locale de l'Agglomération de Lens-Liévin

En partenariat avec les communes la mission locale, participe au financement de la formation du permis de conduire des jeunes, à hauteur de 500 €, en contrepartie de 60 heures de bénévolat dans une association.

<http://ml-lenslievin.org/vie-sociale/>

Dispositif "Le permis c'est permis" par la mission locale d'Hénin-Carvin

La mission locale aide les jeunes à passer leur permis en contrepartie de 35 heures de bénévolat, d'un atelier de prévention et sécurité routière et immersions professionnelles.

Cette aide, à hauteur de 800 €, s'adresse aux jeunes de la mission locale, ayant le code et inscrits dans une auto-école partenaire du dispositif.

<https://www.mlhenincarvin.fr/activiteassociales/#148420739>

Bourses des communes

Passeport permis de la ville d'Annezin

En échange de 35 heures de bénévolat dans la commune, la ville propose une aide de 400 € pour passer son permis de conduire.

Il faut :

- être âgé entre 17 et 22 ans
- résider à Annezin

Le dossier est à retirer à l'accueil de la mairie et le dépôt du dossier doit se faire avant avril.

Bourse au permis de la ville de Béthune

80 % du coût total de la formation sont pris en charge par la ville. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à effectuer 50h de bénévolat dans une association béthunoise.

Pour en bénéficier il faut :

- avoir 18 ans
- être Béthunois depuis au moins un an à la date du dépôt de dossier
- avoir une situation sociale, professionnelle et /ou scolaire visant à l'insertion, et pour laquelle le permis de conduire est nécessaire
- ne pas avoir déjà été inscrit dans une auto-école, ou dans le cas contraire transmettre obligatoirement le « relevé d'information intégral » avec le numéro de dossier personnel inscrit au Fichier National des Permis de Conduire (faire la demande directement en sous-préfecture de Béthune)
- pour les moins de 25 ans, avoir effectué sa journée de défense et de citoyenneté (JDC)
- pour les moins de 21 ans, posséder l'ASSR2 (attestation scolaire de sécurité routière)

Le dossier est à retirer au Point Information Jeunesse de Béthune.

<https://www.bethune.fr/mes-demarches/jeune/comment-beneficier-de-la-bourse-au-permis-422.html>

Les aides des communes concernent uniquement les habitants de celles-ci.